

Sermon du Vendredi-Sermon (1130) : S1-Les grands objectifs des rites du pèlerinage.S2-Les dispositions qu'il incombe



📅 2009-11-20

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Louange à Allah. Nous le louons, implorons Son secours, Lui demandons de nous guider. Nous cherchons refuge auprès de lui de nos propres maux et de nos mauvaises actions. Quand quelqu'un est guidé par Allah, nul ne peut l'égarer, et quand quelqu'un est égaré par Allah, il ne trouvera nulle part de guide.

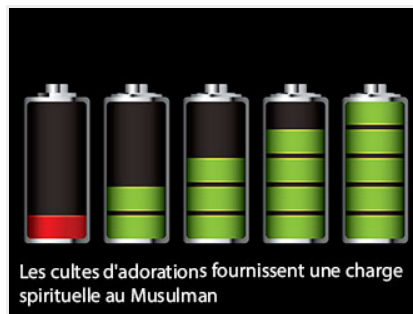
Et je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah L'Unique, par coercition de Sa divinité, et de ceux qui le nient et ne croient pas en lui.

Et je témoigne que Mohammad (PSL) est le Messager d'Allah, le maître des humains et des créatures, tant qu'un œil puisse voir et qu'une oreille puisse entendre.

Ô Allah, salue et bénis notre maître Mohammad, sa famille et ses compagnons, ainsi que tous les siens probes et chastes.

Le croyant a fort besoin d'une charge spirituelle qui renforce Sa Foi et accentue sa communication avec Allah Exalté Soit-Il :

Chers frères, le croyant a fort besoin d'un soutien spirituel qui renforce Sa Foi et accentue sa communication avec Allah Exalté Soit-Il. Allah nous a imposé La Salât cinq fois par jour comme une sorte de charge quotidienne, et La Salât de vendredi comme une charge hebdomadaire, le jeun de Ramadan comme une charge annuelle, et le pèlerinage comme une charge pour toute la vie.



Pour cela :

((AlAqra'a IBn Habessa interrogé Le Messager d'Allah Bénédiction et Paix sur Lui : O, Messager d'Allah, le pèlerinage s'accomplit une fois par an ou une seule fois toute la vie ? -Plutôt, une seule fois, celui qui fait davantage, son acte sera estimé comme volontaire))

D'après Ibn Abbass.

Chers frères, le pèlerinage est un départ au-devant d'Allah Exalté Soit-Il. Sa volonté divine a décidé par Sa Sagesse Absolue de ménager les dépenses des serviteurs en faisant édifier à tous ses serviteurs "Une Maison à Lui" :

(La première Maison qui ait été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (la Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers.)

(La Sourate Al-Imrân, La Famille Al-Imran:96)

Allah a fait élaborer sur terre Une Maison à Lui permettant aux croyants d'Y parvenir de toutes les parties du monde afin de Lui exprimer leur amour et leur impatience de Le rencontrer, La Sagesse Divine a décidé que Sa Maison Inviolable soit située dans une région aride de la terre, dans une vallée stérile, pour démontrer aux pèlerins que la vraie communication d'Allah comble les gens d'une extase si intense qu'ils renient toutes les conditions matérielles qu'ils imaginent pouvoir leur procurer un plaisir quelconque, cette sensation doit émaner de leur for intérieur, non des objets matériels qui les entourent. Or si La Maison Inviolable d'Allah se situait dans une région tempérée, entourée de montagnes vertes, rafraîchie par une source d'eau douce, des lacs limpides, des prêtres florissants, au climat doux, à la brise caressante, les pèlerins y accourraient le long de l'année dans une densité pressante cherchant à se réjouir de leur séjour et négligeant de vouer leur amour pour Le Seigneur de L'Univers.

Le pèlerinage est un culte important fondé sur la communication d'avec Allah Exalté Soit-Il :



Le choix de l'emplacement de La Maison d'Allah Exalté Soit-Il

dans une région sèche au climat aride et saharien, s'avère d'une sagesse éminente. S'ajoute à cela l'interdiction au pèlerin de se vêtir en habits cousus, de se parfumer, de se raser ou de se couper les cheveux, en un mot de jouir des grâces licites qui lui sont accordés hors du pèlerinage, afin de consolider sa communication d'avec Allah Exalté Soit-Il, afin de vivre cette paix mêlée d'extase qu'il ressent de Sa Proximité Divine, loin de tout effet et de toute influence matérielles qui le leurrent d'un plaisir concret mais éphémère ! Et ce, afin que le pèlerin réalise que lorsqu'il accède à Allah Exalté Soit-Il, tout l'univers terrestre se révèle inapte à l'envelopper de cette béatitude à la fois permanente et contradictoire. On le voit invoquer Son Créateur impulsivement : O, Allah, que perd celui qui Te trouve ? Et que gagne celui qui s'égaré loin de toi ? !

En bref, le pèlerinage est un culte important édifié sur la communication d'avec Allah Exalté Soit-IL, qui est exclusivement sélect car il s'élabore sur un savoir et une proximité solides, sur des dons et des sentiments nobles, sur l'arrachement des faux masques terrestres, et enfin sur l'aspiration à Allah Exalté Soit-IL en passant outre les créatures, et en transperçant les grâces à Leur Auteur, Le Créateur.

Les droits des serviteurs se bâtissent sur la répartition, alors que Les Droits Divins sont établis sur le pardon :

Dans le dessein de réaliser l'objectif de ce culte sublime qu'est le pèlerinage, afin qu'il soit béni par La

Providence Divine, et loin de se voir accablé par des dépenses énormes, loin de gaspiller son temps en futilités, et loin de s'imposer l'épuisement de ce long trajet pour rien, sans risquer de voir le culte de ton pèlerinage

répudié, et avant de t'entendre dire :



(va-t'en d'ici, tu ne seras guère pardonné ni exaucé !) il t'incombe auparavant de te repentir de toutes tes erreurs, de toutes tes désobéissances si minimes ou si graves, si insignifiantes ou si compromettantes soient-elles !! Il est de ton devoir d'accomplir parfaitement les droits des autres qui t' incombent, surtout que ces droits sont basés sur la répartition matérielle, par contre les droits divins sont élaborés sur le pardon. Le pèlerin doit donc prendre sur lui solennellement de ne point tomber dans le piège de ses défauts dont il s'est débarrassé pendant son pèlerinage, sinon ce culte sera considéré comme un rite et non comme un signe d'adoration. Bien de gens s'imaginent que le fait d'avoir accompli le pèlerinage les déculpabilise à jamais de leurs fautes. Au fait, les hommes de science ont convenu d'après ce que Les Hadiths Chérifs ont cité : que les défauts expiés sont exclusivement entre Allah Exalté Soit-Il et son serviteur, alors que celui-ci reste débiteur vis-à-vis de ses confrères, et qu'il doit s'acquitter de ses dettes envers eux, ou bien ils l'en dispensent, ou même ils lui abdiquent leurs droits.

On est alors face à trois sortes de défauts : le défaut impardonnable : l'association à Allah Exalté Soit-Il, le défaut irrévocable entre le serviteur et son prochain, et enfin le défaut expiable entre Allah Exalté Soit-Il et son serviteur. Tous Les Hadiths Qui relatent que le pèlerin rentre indemne du pèlerinage comme le jour de sa naissance, visent les erreurs commises à l'égard d'Allah Exalté Soit-Il, tandis que les erreurs irrévocables sont celles que le serviteur commet contre son prochain; celles-ci ne sont expiées que par les actes probes ou le pardon.

L'aptitude physique et financière est considérée comme un support important dans l'imposition de pèlerinage :

L'aptitude évoquée au Verset est considérée comme un pilier essentiel dans l'imposition de pèlerinage : Cette capacité a été citée dans le verset suivant :

(Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout; et quiconque y entre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes.)

(La Sourate Al-Imrân, La Famille d'Imran:97)

Il s'agit là d'une capacité physique, pécuniaire, et administrative. En effet, celui qui n'est pas apte physiquement à accomplir les rites de pèlerinage, et cela par avis de médecins musulman spécialisés, pieux, pourra, selon les lois légales en cette matière, déléguer quelqu'un d'autre pour effectuer le pèlerinage pour lui

ou l'évoquer comme clause dans son testament après sa mort.



Le musulman, qui n'a pas les moyens financiers qui lui permettent d'accomplir ce culte, de subvenir à ses frais de trajet, de logement (ne pas se coucher sous la voûte céleste), de sa subsistance à Mecque et à Médine, sans omettre son aptitude de pourvoir aux besoins des siens pendant son absence. Il n'est pas demandé au musulman d'employer des stratagèmes afin de quêter les frais de son pèlerinage. S'il n'en est pas apte à l'origine, il en est exempt. Tu devrais adorer Allah Exalté Soit-Il selon les clauses de la législation. Les responsables des affaires concernant le pèlerinage devraient adopter un système qui permette à ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'accomplir ce culte de le faire aisément, et de mettre un intervalle de cinq ans à ceux qui ont déjà eu la chance de s'acquitter de leur culte de pèlerinage. Ainsi, il sera donné aux autres musulmans la possibilité d'accomplir le pèlerinage avec aisance et sérénité. Il n'est pas concevable que le musulman commette des désobéissances, ni graisser la patte à quelqu'un dans le dessein d'accomplir ce culte sublime, cela se rapporte à l'aptitude administrative, il y a aussi l'aptitude physique, financière, et pacifique. Sans oublier le parcours qui doit être sûr. Puisque le pèlerinage est un culte financier qui exige des paiements coûteux, l'argent qu'on doit y verser doit être probe et licite. Le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Allah est Bon et n'accepte que ce qui est bon.))

(Rapporté par Moslim d'après Abi Houraira)

((Lorsque l'homme sort de chez lui pour se rendre en pèlerinage avec une provision Halal, quand il met son pied dans l'étrier et appelle : 'labaika allahouma labai (Me voici, Ô Allah ! Me voici, Ô Toi qui n'a pas d'associé. Certes, les louanges, les biens, la royauté T'appartiennent, sans associé)', une voix en provenance du ciel lui répondra : 'labaika wa saadayka (Ton appel est exaucé et tu en seras réjoui), ta provision est Halal, tes moyens de transports le sont tout autant et donc ton hajj sera Mabrou (accepté)'. Et lorsque qu'il sort de chez lui pour se rendre en pèlerinage avec une provision non halal, quand il met son pied dans l'étrier et appelle : 'labaika (Me voici)', une voix en provenance du ciel lui répondra : 'la labaika wa la saadayka (Ton appel n'est pas exaucé), car ta provision n'est pas Halal, tes moyens de transports le sont moins encore et donc ton hajj Ne sera pas Mabrou (accepté).))

(Rapporté par At-Tabarâny dans 'Al-Molhaq' d'après Abi Houraira)

Le pèlerinage est un culte qu'Allah Exalté Soit-Il a imposé à celui qui en est apte, la formation en jurisprudence fait partie de ce culte :

Chers frères, le pèlerinage est une obligation imposée par Allah Exalté Soit-Il exclusivement aux serviteurs aptes, donc les démunis qui cherchent à s'endetter pour l'accomplir, en sont exempts.

((J'ai demandé au prophète, bénédictions et paix sur lui, au sujet d'un homme qui n'a pas pu effectuer le pèlerinage : 'peut-il s'endetter?' il répondit : 'non'))

(Rapporté par Al-Bayhaqy dans 'les grandessunans' d'après Abdillah Ibn Abi Awfy)

Le pèlerinage du débiteur n'est accepté sans l'acquiescement de son créancier. Celui qui, avant de commencer son culte, ose faire une déclaration fautive, ou usurpe une qualité qui lui fait défaut, ou en est qualifié mais refuse d'agir selon ce qu'elle lui dicte, ou encore verse de l'argent illicite à une assemblée illicite, son culte est estimé illicite, selon les règles fondamentales des Droits de La Législation Islamique qui énoncent

que tout ce qui exige de l'illicite, est illicite, tout chemin qui conduit à l'illicite est tout autant illicite. Les habitudes que les croyants adoptent se transforment en adoration, alors que les cultes des hypocrites ne sont que des péchés. Du moment où Allah Exalté Soit-IL a imposé le culte de pèlerinage une fois dans la vie à celui qui en a l'aptitude, si jamais il commet une lésion dans ses rites : s'il manque d'accomplir un rite, s'il oublie une obligation, s'il délaisse par mégarde Une Sunnah, ou s'il tient à Une Sunnah qui le mène à violer un tabou, s'il fait une désobéissance, ou agit de façon répréhensible, son pèlerinage est aboli, ou il lui faut se rédimmer en ayant recours à l'immolation. S'il provoque du tort à quelqu'un, s'il néglige d'accomplir un rite, ou abandonne un rite principal, il aura perdu une rare occasion qui ne se répétera jamais de se faire pardonner ses fautes, et de

mériter l'accès à La Djannah!!



Tout cela est la conséquence de son ignorance, qui est l'ennemie venimeuse du serviteur qui risque de se faire du tort pire que son adversaire ne puisse lui causer. Pour cette raison, on prie les pèlerins de se mettre en contact avec tout ce qui a rapport au pèlerinage, car un savant riche en informations exerce un effet plus efficace sur le diable que mille adorateurs ne peuvent avoir ! Une petite dose de science concernant La Législation Islamique vaut beaucoup mieux qu'une adoration exagérée !

﴿ (Demandez donc aux gens du rappels si vous ne savez pas.) ﴾

(La Sourate An-Nahl, Les Abeilles:43)

Comme on sait effectivement que guetter La Salât se révèle de La Salât même, la formation relative aux questions de La Législation Islamique, se rapportant au pèlerinage, appartient tout autant à ce culte. Combien de personnes qui ont négligé de s'en informer avant d'aller en pèlerinage, en sont revenus sans avoir fait le tour de Rukn, et ont vu leur pèlerinage aboli. Combien de pèlerins sont tombés dans les lésions des prohibitions croyant bien faire!!

Avoir la finesse de se dérober à commettre des péchés est préliminaire au fait de fournir des avantages :

Lorsqu'un serviteur tient à se mouvoir, sa vie durant, selon le critère des priorités, il élabore d'accomplir son pèlerinage qui est d'ailleurs une obligation. Cependant, il souhaite revenir à la charge de son culte deux ou trois fois, en ayant l'aptitude pécuniaire, et physique, couronnée du consentement de son tuteur, en veillant à ne point priver à travers l'autorisation officielle qu'il a obtenue, un autre musulman d'accomplir son culte obligatoire, après avoir assumé ses responsabilités envers ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs, ses amis, et ses voisins. Le pèlerinage est une guerre sainte éminente, dont il doit s'acquitter une seule fois dans sa vie, qui concerne les personnes âgées, les femmes, les personnes fragiles, Le Hadith Qudussi dit :

((Si Je donne à Mon serviteur une bonne santé et une large subsistance et qu'il passe cinq années sans qu'il vienne vers Moi, en pèlerin, il sera privé.))

[Rapporté par Al-Bayhaqy dans 'les grandessunans' et Al-Mondhiry dans 'At-Targheeb Wa-Al-Tarheeb']

Pour le musulman qui a déjà accompli le culte de pèlerinage obligatoire et cherche à accomplir un deuxième ou un troisième pèlerinage surérogatoire, mieux vaut pour lui d'entamer à marier son fils pour qui il craint la dérivation, car lui épargner de se livrer aux tentations, lui est plus salutaire que l'apport des avantages. Au fait, Allah Exalté Soit-IL réfute tout culte surérogatoire qui mène à la négligence d'un devoir.

(Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné.)

Le pèlerinage n'expie pas les péchés répétés :

Parmi les invocations du Prophète, bénédictions et paix sur lui :

((O Allah, je T'implore de m'accorder un pèlerinage sans ostentation ni jactance.))

[Rapporté par Ibn Mâdjâd' après Anas Ibn Mâlek]

Signifiant que parmi les causes de déviation du pèlerin de son objectif, le manque de sincérité dans son adoration, et sa recherche de l'ostentation et de la vantardise par son pèlerinage. Le musulman doit comprendre que le pèlerinage n'expie pas les péchés desquels il ne s'était pas repenti, s'il persiste à les commettre en ayant parfaitement conscience qu'il commet une désobéissance. Son pèlerinage ne lui sera guère bénéfique du moment qu'il persiste dans son entêtement. Le pèlerinage n'est pas près d'expier les défauts des désobéissants, à moins qu'ils se reprennent et se repentissent.



Voilà le grand objectif du pèlerinage : Une rétribution et une expiation au serviteur qui est pris de remords, qui implore Le Pardon d'Allah Exalté Soit-Il, qui souhaite qu'Allah l'absolve par Sa Miséricorde Absolue, qui Lui promet solennellement de renoncer à se dériver, en voici la preuve :

La preuve en est :

((Des gens demandèrent au Prophète, bénédictions et paix sur lui : 'O messager de Dieu, serons-nous punis pour ce que nous faisons avant l'islam ?' Il répondit : 'On ne tiendra aucune rigueur quant à celui qui aurait bien fait pendant l'islam, mais celui qui aurait persisté après l'islam sera châtié pour ses actions d'avant et d'après l'islam.))

[Rapporté par Moslim d'après Abdillâh Ibn Mass'oud]

((Oui, je suis l'invocation de mon père Abraham (Ibrahîm) et la bonne annonce de Jésus (Issa). Lorsque ma mère m'a porté, elle a vu comme une lumière qui sortait d'elle et qui lui a illuminé les palais de Syrie.))

[Rapporté par At-Tayalssi dans (Mosnad Ach-Chamiyine, d'après le hadith de Ibn Omâma)]

Les rites de pèlerinage sont un aspect des injonctions d'Allah Exalté Soit-Il :



(... Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs.)

(La Sourate Al-Hajj, Le Pèlerinage: 32)

Certains ulémas ont dit: 'accomplir les rites est une chose, et les glorifier en est une autre. Si on tient à les glorifier, il serait plus rentable de suivre à la lettre ce qu'a fait Le Messager d'Allah Salla Allah Alayhi Wassallam : que tu fasses ce culte avec entrain, Bonne Foi et enthousiasme, non de mauvais gré. L'envie d'accomplir encore et encore ce culte te submerge, ton cœur se débarrasse de ses impuretés dans ces Lieux Saints, tu redeviens un être probe et serein: tels sont les objectifs éminents du pèlerinage : Rentrer indemne de toute impureté, comme au premier jour de ta naissance.

Tous les gens sont à même pied d'égalité au pèlerinage :

Chers frères, Allah, Tout Puissant, dit:

(Allah a institué la Ka'aba, la Maison sacrée, comme un lieu de rassemblement pour les gens. (Il a institué) le mois sacré, l'offrande (d'animaux,) et les guirlandes, afin que vous sachiez que vraiment Allah sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre; et que vraiment Allah est Omniscient.)

(La Sourate Al-Mâ'ida, La Table Servie: 97)

L'une des exégèses la plus précise de ce verset dit : En accomplissant son pèlerinage et en glorifiant les rituels, en prenant la décision d'adorer Allah, de suivre la sunna de Son prophète, le musulman a l'impression que ses aspirations d'ici-bas et de l'Au-Delà sont exaucées. Dès lors son besoin du Traitement Divin se révèle superflu. (se voit ses intérêts d'ici bas et de l'au-delà réalisé, et ce n'est qu'à ce moment-là que toute mesure disciplinaire s'arrête :

(Pourquoi Allah vous infligerait-Il un châtiment si vous êtes reconnaissants et croyants ? Allah est Reconnaissant et Omniscient.)

(La Sourate An-Nissâ', Les Femmes: 147)

Le pèlerin enlève ses vêtements cousus ou qui l'enveloppent, signe matériel de la vie d'ici-bas, de son rang social, de sa fonction et même de son niveau académique ou religieux. Ces vêtements représentent, en plus, son appartenance à une communauté, à un peuple, à une tribu, à un métier, à un niveau économique, social, et religieux précis. Ses habits représentent son identité, si le musulman accomplissait son pèlerinage vêtu de ces vêtements, il serait toujours attaché à la vie d'ici-bas, à son peuple, à sa tribu, à son rang social...



Mais l'islam, par une sagesse unique, a légiféré une seule uniforme d'une seule couleur et d'un seul style, ainsi toutes les distinctions individuelles, et toutes les dépendances disparaissent, tous les pèlerins deviennent une seule assemblée qui voue son dévouement et ses égards pour son prochain, et qui aspire à manifester son Adoration pour Le Créateur. Si le musulman avait gardé son apparence habituelle, il aurait étroitement adhéré à son monde terrestre, à sa tribu, à sa classe, à ceux qui lui sont similaires. Mais L'islam par une sagesse éminente, a légiféré une couleur unique, un seul style de se vêtir pour abolir les personnalités sélects, afin que les musulmans donnent l'aspect d'une seule assemblée avec laquelle on traite en toute déférence. Dès lors il lui est inhibé de dissimuler de mauvais desseins qui lèsent les lieux saints, de nourrir de l'animosité, de se comporter avec perversité envers les autres, ou d'avoir des discussions stériles. Pour les animaux, il est prohibé de les chasser, de les égorger. Quant aux plantes, il est interdit de les couper, de déformer leur aspect.

Il est encore défendu de briser les roches, de les extraire : telles sont les interdictions de pèlerinage afin qu'il soit un culte de paix éternelle : Et pour que le pèlerinage soit source de paix éternelle, Allah, Tout Puissant, dit :

(La première Maison qui ait été édifée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (la Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers. Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout; et quiconque y entre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes.)

(La Sourate Al-Imrân, La Famille D'Imran:96-97)

Le pèlerinage une communion avec Allah :

Le pèlerinage est une connexion avec Allah Exalté Soit-Il, une béatitude pour Sa Proximité, et une évasion pour le serviteur de son objectif terrestre et vil vers l'Objectif Divin sublime :

Il est interdit au pèlerin de se vêtir d'habits cousus, de se parfumer quoique soit la fragrance, de se raser ou de se couper les cheveux, d'approcher les plaisirs qui sont licites hors de la période de pèlerinage. Tout cela afin qu'il consolide sa connexion d'avec Allah Exalté Soit-Il, et se réjouisse de Sa Proximité Divine, loin de toute intervention des plaisirs terrestres. L'homme est doué d'une curiosité inassouvie qui lui interdit d'élaborer un travail sans qu'il en connaisse la logique, ou mette au point ses intérêts pressés et matériels. De plus puisqu'Allah Exalté Soit-Il l'a créé égoïste par nature, il est loin de se douter du véritable et noble motif du pèlerinage, qui selon sa pensée égarée ne répond guère à son besoin inné, spirituel, et concret, le pèlerin se voit obligé de croire infiniment en La Logique et au Savoir Infinis d'Allah Exalté Soit-Il.

'Omar, qu'Allah l'agrée, a dit : 'améliorez vos connaissances religieuses avant d'accomplir votre pèlerinage'

L'adoration signifie dans Son Essence que le serviteur sort du cadre de son propre objectif vers le domaine de l'Objectif Divin. Ceci est évident pendant le pèlerinage. Certains se demanderaient, où est la raison, quand on doit accepter de manière absolue d'obéir aux ordres, sans en connaître le motif ? La raison ne jouera pas le rôle d'arbitre quand il s'agit d'une ascendance, mais il lui incombe de chercher à comprendre la sagesse de l'élévation, il lui est permis de réagir dans les limites des lois et sagesse Islamiques, sans pour autant les transgresser.

Le Jour d'Arafa est Le Jour de l'accomplissement de la Religion, de l'achèvement de La Grâce, de l'acquittement des péchés, et de l'émancipation de Djehenn :



Puis vient le jour de 'Arafa, un des jours les plus méritoires, Le

jour d'exaucement des invocations, du pardon de tous les péchés, le jour où Dieu se vante devant les anges de ses pèlerins. Un jour bien précieux pour Allah Exalté Soit-Il, dont le mérite dépasse celui des autres jours de l'année. C'est le jour du perfectionnement de la religion, de l'accomplissement des bienfaits divins, et du salut de l'Enfer. Le jour de la Grande Rencontre, entre le serviteur repentant et son Seigneur Miséricordieux qui accepte son remords, entre cet être humain mortel et tellement insignifiant et Le Créateur Absolu et éternellement Vénéral. L'Homme alors sort de son petit monde borné par sa personne fade vers la largeur du vaste univers, des limites de sa force infime aux immenses largeurs spatiales, des bornes limitées de sa vie éphémère vers l'éternité des époques infinies que Seul Allah Exalté Soit-IL connaît. Le Jour de Arafa est Le Jour du Savoir, Le Jour de Arafa est le Jour de l'absolution des péchés, Le Jour de Arafa est Le Jour où déversent Les Miséricordes Divines Du Créateur des Cieux et de la terre sur les serviteurs. On dit que celui qui se tient sur Arafa

sans avoir la ferme conviction qu'Allah Exalté Soit-Il lui a absous, n'a pas vraiment accompli son pèlerinage.

((Le Prophète, bénédiction et paix sur lui, stationna à 'Arafa. Lorsque le soleil était sur le point de se coucher, il dit à Bilâl : «ô Bilâl, dis aux gens de m'écouter.» Et Bilâl dit : «O gens écoutez le Messenger de Dieu, bénédiction et paix sur lui». Quand les gens écoutèrent, le Prophète, bénédiction et paix sur lui, a dit : «ô gens, Djibrîl (l'Ange Gabriel) est venu récemment me voir. Il m'a passé le salut de la part de mon Seigneur, Exalté soit-Il, et m'a dit : «Dieu, Exalté soit-Il, a pardonné les péchés des gens de 'Arafa et de ceux de Mach'ar et les a déchargés du fardeau des injustices qu'ils avaient commises entre eux». 'Omar Ibn Al-Khattâb, qu'Allah soit satisfait de lui, se leva et dit : «ô Messenger de Dieu, est-ce pour nous en particulier?». Et le Prophète, bénédiction et paix sur lui, de répondre : «C'est pour vous et pour ceux qui viendront après vous jusqu'au jour de la Résurrection.» Et 'Omar de répliquer : «les bienfaits de Dieu, se multiplient et excèdent'.))

[Rapporté par Ibn Mobâarak d'après Sofyane Athawry d'après Az-Zobayr Ibn 'Oday, d'après Anas; 'At-Targheeb' 2/203]

((Il n'est pas de jour pendant lequel Dieu affranchit plus d'esclaves que le jour d'Arafa. En effet, Il s'approche et se montre devant les anges Fier de l'état des gens et leur dit : «que veulent ceux-là?» Regardez Messerviteurs, ils sont venus vers Moi couverts de poussière et les cheveux en bataille. Soyez témoins que Je leur ai pardonnés.))

[Rapporté par Moslim d'après A'icha, que Dieu l'agrée.]

Allah pardonne au pèlerin et par Générosité Excessive de Sa part, Il le lui fait pressentir imperceptiblement. C'est la raison pour laquelle, le pèlerin sincère prend conscience du pardon divin et de la purgation qu'Allah Exalté Soit-Il lui a accordée comme au jour de sa naissance.

((Satan n'avait jamais été vu si petit, si faible, si humilié et si en colère que le jour d'Arafa alors qu'il était témoin de la descente de la miséricorde divine, et du pardon des plus graves des péchés.))

[Rapporté par Mâleket Al-Bayhaqy, hadith Morssald' après Talha Ibn 'Obaydillah Ibn Karîz, que Dieu l'agrée]

((La meilleure des invocations, c'est l'invocation du jour de 'Arafa. Et la meilleure des paroles que j'ai prononcée, ainsi que les prophètes avant moi est : «Il n'existe pas de divinité autre que Allah, à Lui appartient la royauté, et à Lui revient les louanges, et c'est Lui qui est capable de tout'.))

[Rapporté par Ahmed et At-Termidhi, hadith de Amr Ibn Cho'aybd' après son père et après son grand-père, que Dieu l'agrée.]

Abdillah Ibn Mobâarak a dit : «Je me suis rendu auprès de Sofyane Athawry le jour de 'Arafa, et je le trouvai agenouillé, en pleurs. Il se retourna vers moi et je lui ai dit : «Qui parmi ces gens-là (gens de 'Arafa) est le pire. Il répondit : «celui qui ne croit pas que Dieu lui a pardonné.»

Le pèlerinage est une illustration infime Du Jour de La Résurrection :

Ce jour de 'Arafa, le mont est parsemé de pèlerins qui ressemblent à une plantation humaine, de toutes les races, dont les branches sont constituées de leur mains levées vers le ciel, invoquant le Seigneur des cieux et de la terre. Le pèlerin vit cette sensation rare du Jour de la Résurrection, auquel il doit se préparer dès à présent. On revient chez soi à la fin du pèlerinage, mais le Jour de la Résurrection on n'a pas à rebrousser le chemin. Le Jour de 'Arafa étant l'avant dernière station, qui précède le grand départ. Tous les pèlerins y sont réunis, en uniforme, tous faisant les mêmes invocations, tous sont faibles et seuls. Un aspect réduit du voyage ultime

pour lequel on fait nos préparatifs.



Certains ulémas se sont ingéniés à décrire le pèlerinage. Ainsi, ils ont dit de la circumduction : 'comme si l'Islam était une pierre lancée sur la surface d'un océan et qu'une multitude d'ondes croissantes s'y étaient formées. Ainsi est la Maison Sacrée, et le tawâf étant le mouvement de l'amoureux autour de son bien-aimé, ratifiant ainsi le pacte entre le serviteur et son Seigneur, exprimant cet amour voué au symbole de l'unicité. La Maison Sacrée réunit tous les croyants, de toutes les races, des cinq continents. Ils s'y rendent, chaque communauté portant les soucis de sa société. Ils viennent faire une récapitulation du passé de la Oumma, cette période qui a témoigné de La Révélation. Ce lieu qui a vu naître Ce Message Divin Éternel, pour acquérir les percepts qui les aideront à vivre une vie vertueuse selon la Méthode de leur Seigneur, et d'accomplir leur culte qui représente leur issue salutaire. Leurs profits et leurs intérêts terrestres ou ultérieurs ne seront jamais exaucés à moins qu'ils ne glorifient Cette Maison, à moins qu'ils ne se réconcilient avec Allah Exalté Soit-IL et qu'ils n'établissent Sa Méthodologie sur terre. En vérité, le pèlerinage est une adoration ornée par des actes courtois et sélects. Si le pèlerinage constitue une ascension qui lève le croyant au-dessus des plaisirs du monde terrestre et de son matérialisme, et atténue leur effet néfaste, le poussant à se contenter du peu, il n'est guère admissible au croyant fervent de se préoccuper des choses futiles prohibées par Le Créateur. Ta mission ne s'arrête pas à te montrer docile, mais à exhorter ton prochain à la bienfaisance, et à éviter de commettre tout ce qui est réprouvé. Il incombe au croyant ardent d'avoir des mœurs sélects, d'utiliser un vocabulaire distingué, et de pourvoir aux besoins des misérables; tels sont les actes sélectionnés qu'un pèlerin doit exécuter afin de se rapprocher de Son Seigneur. Si commettre des désobéissances est prohibé à tout moment et en tout lieu, à Mecque cela est d'autant plus interdit, réprouvé et répugné.

Des recommandations concernant le pèlerinage :

Chers frères, il n'est ni acceptable ni raisonnable :

1. Que le pèlerin entreprenne son pèlerinage sans aucune initiation en matière religieuse concernant les affaires de pèlerinage, ses obligations, ses Sunnahs, ses actes approuvés, les caractéristiques qui sélectionnaient le pèlerinage du Prophète, bénédictions et paix sur lui, et quelles vertus il incombe au pèlerin d'adopter.
2. Il est répréhensible que cet acte cultuel soit accompli sans prendre en considération ses objectifs et conséquences.
3. Il n'est point toléré ni accepté que le pèlerin revienne chez lui sans faire aucun effort pour changer en mieux. .
4. Il est inconcevable que le pèlerin ne soit guère touché d'une émotion probe et vertueuse, en foulant des pieds les lieux saints.
5. Il n'est ni toléré ni admis que le pèlerin, désire accomplir une sunna ou un acte souhaitable, commette une désobéissance, ou délaisse une obligation.
6. Il n'est pas acceptable que le pèlerin, pendant son pèlerinage, s'entretienne d'un autre sujet que de son noble culte. .
7. Il est insensé que le pèlerin, qui élabore de manifester son animosité contre Satan en le lapidant, se livre à ses manigances, de retour chez lui.
8. Il n'est ni permis ni toléré, que notre visée de pèlerinage se borne à se donner la peine de traverser des distances infinies uniquement dans le but de prendre des allocations, de se coucher et de converser d'affaires mondaines. Effectivement, Allah Exalté Soit-IL en nous légiférant le culte de pèlerinage, qui nous fait traverser des lieues et des lieues, est loin de nous obliger à le faire uniquement pour concrétiser notre présence dans un certain séjour et passer des moments de gaieté. Ce n'est guère le niveau auquel aspire le pèlerinage sur lequel se fondent les avantages des musulmans dans les deux mondes : terrestre et ultérieur. Il incombe au musulman de prendre conscience que le pèlerinage n'expie pas ses péchés, s'il n'a pas l'intention sincère de s'en repentir. Celui qui s'entête à persévérer dans ses erreurs, le culte de pèlerinage ne les lui éliminera en aucune façon. En vérité le pèlerinage est une expiation des péchés du serviteur repentant, celui qui implore Son Créateur de lui accorder Sa Miséricorde et Son Pardon. Bien que L'Islam abolisse tout ce qui est relatif à la période qui l'a précédé, Il ne manque pas de châtier ceux qui se sont butés à commettre de graves erreurs, et ce, pendant et avant leur convertissement. Le pèlerinage est rentable uniquement au repentant qui cherche

refuge auprès de Son Seigneur. Sur ce, j'implore le Pardon d'Allah pour vous et pour moi, implorez Son Pardon, il vous L'accordera, je demande Son Pardon Exalté Soit-Il.

Deuxième Sermon :

Louange à Dieu seigneur des mondes, et j'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu, Le Protecteur des pieux, et que Mohammad est Son serviteur et Son messenger, détenteur des meilleurs moralités. O Seigneur, que Tes bénédiction et Ta paix soient sur notre maître Mohammed, sur sa noble famille et tous ses compagnons.

Les conséquences de l'adoration d'avant le pèlerinage :



Chers frères, il est à préciser, qu'une fois l'individu contrôle ses

comportements avant son pèlerinage, connaît Dieu et Lui obéit, il verra pendant son pèlerinage des choses magnifiques, il connaîtra la proximité de Dieu et plus encore, cueillera les fruits prodigieux du pèlerinage. Lorsqu'on rencontre un pèlerin qui a accompli le pèlerinage comme il se doit, on prend tellement plaisir à l'écouter et à percevoir ses émotions et ses états d'âme que l'envie d'accomplir le pèlerinage nous envahit également. Quant à celui qui se noie dans ses péchés et ses plaisirs terrestres et entame son pèlerinage sans avoir conclu de pacte avec Allah et sans s'être réprimé, il n'éprouvera rien, vu qu'il racontera des histoires sur le compte des pèlerins qui commettent des erreurs, ce qui lui fera renoncer de penser à renouveler son culte, car l'objectif n'en sera point exécuté : il est vrai qu'il avait accompli le pèlerinage avec des gestes routiniers, mais son âme était absente.

Celui qui désire accomplir son culte de pèlerinage devrait faire ses préparatifs avant de l'entreprendre :

Chers frères, Quiconque désire accomplir le pèlerinage doit faire ses préparatifs auparavant. Il doit se repentir d'une manière définitive de tout péché, doit être prêt à payer à chacun son dû, se conformer totalement aux ordres. Ainsi, une fois le pèlerinage accompli, il ressentira une béatitude de cette Proximité Privilégiée, il se rendra compte de l'importance et de la valeur de Son Adoration pour Son Seigneur, il comprendra que ce culte sublime nécessite sa présence d'âme, sa pleine conscience, et son dévouement inébranlable. Viser à se rapprocher d'Allah, Lui solliciter Son Pardon, Lui promettre solennellement de ne plus fléchir, de ne plus succomber, tels sont les objectifs de ce culte sublime.



Chers frères, il est donc essentiel que vous à vous informer en

religion, avant d'effectuer votre pèlerinage. Suivez la méthode divine, réconciliez vous avec Dieu et payez à chacun son dû, avant le pèlerinage.

Le pèlerinage est donc l'acte le plus noble qui soit. C'est un acte éternel qui transfère l'âme vers l'Au-Delà, et

l'élève au-dessus de ce monde vil et dépravé vers un monde où règnent les âmes vertueuses et sélects.

Si tu ne rentres pas de ton pèlerinage une autre personne avec tes concepts, tes valeurs, tes relations, et ton contrôle de toi-même, tu ne cueilleras pas les fruits de ton culte qu'Allah Exalté Soit-Il a dotés comme rétribution à ses pèlerins probes, les leur a laissés à leur portée.

En résumé, si l'on ne revient pas de notre pèlerinage un individu différent, aux visions, aux principes et aux relations, différents, nous serions passés à côté des fruits dont Dieu dote les pèlerins les plus sincères.

Sollicitations :

Ô Allah, guide-nous parmi ceux que Tu as guidés, préserve-nous parmi ceux que Tu as préservés, prend-nous comme alliés parmi ceux que Tu as pris comme alliés, bénis ce que Tu nous as accordé, protège-nous du mal que Tu as décrété, car certes Tu décides et nul ne décide pour Toi. Certes, ne sera pas humilié celui que Tu as pris sous ta protection et ne sera pas honoré celui que Tu as pris comme ennemi, Béni et Exalté sois-Tu.

Louange à Toi pour ce que Tu as décrété. Nous demandons pardon auprès de Toi, Ô Allah, pour tous nos péchés. Ô Allah guide nous vers les bonnes moralités, certes personne que Toi n'y guide. Ô Allah, Faites que nous pratiquions correctement notre religion, Faites que nous soyons droits dans notre vie terrestre, Faites que nous soyons bienheureux dans notre vie de l'au-delà vers laquelle nous aspirons, Faites que notre vie soit une source d'entassement de toutes sortes de biens et Faites que notre mort soit une délivrance de toutes les sortes de maux. Notre Seigneur, Maître des mondes, Ô Allah, Faites qu'on soit satisfaits de ton licite pour nous dispenser de l'illicite, Ô Allah, faites qu'on t'obéisse et épargne-nous ta désobéissance, et enrichis nous par une grâce qui ne provient pas d'un autre que Toi. Ô Allah, par Ta grâce et Ta miséricorde, faites que la parole vraie et celle de la religion soit la plus élevée, faites que l'Islam et les Musulmans portent le dessus où qu'ils soient de par le monde, Ô Seigneur des mondes. Ô Allah, montre nous Ta Capacité contre Tes ennemis Ô Le plus Généreux des généreux.